

# Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Numéro 3 - MARS 1986

## LES TUC

*Les Travaux d'Utilité Collective constituent aujourd'hui un volet important de la politique d'insertion des jeunes. L'objectif de ce programme est de permettre à un maximum de jeunes sans emploi une familiarisation avec la vie professionnelle. Sa conception est simple : les stages sont mis en œuvre par des organismes à but non lucratif ou par toute personne morale chargée d'une mission de service public, dans le cadre d'une convention passée avec l'État. Sont accueillis des jeunes sans emploi âgés de 16 à 21 ans et des jeunes de 22 à 25 ans ayant plus d'un an de chômage. Pendant au minimum trois mois et au plus un an, leur sont confiés à mi-temps des travaux qui doivent obéir aux conditions suivantes : répondre à des besoins actuellement non satisfaits et ne pouvant être effectués dans les circonstances présentes par des travailleurs normalement rémunérés. Pendant toute la durée du stage, la rémunération (1 250 F par mois) et la couverture sociale du jeune sont prises en charge par l'État. L'organisme d'accueil peut compléter la rémunération de base par une indemnité complémentaire (jusqu'à 500 F par mois) et des avantages en nature.*

### I — Développement d'ensemble du programme.

De la mise en place du dispositif, en octobre 1984, jusqu'en décembre 1985, 322 308 inscriptions de jeunes à un TUC ont été enregistrées en France métropolitaine et 189 273 bénéficiaires sont effectivement présents en décembre. Ainsi, les objectifs fixés par les pouvoirs publics au programme des travaux d'utilité collective — 200 000 stagiaires en année pleine, soit 330 000 entrées en stage — ont été atteints.

Après une montée en charge très rapide du nombre de conventions signées au premier semestre, offrant plus de 200 000 places de stages dès le mois de mai, le développement du programme a accusé un ralentissement au début du second semestre, tant en ce qui concerne la progression du nombre de conventions signées que des inscriptions individuelles de stagiaire. Le nombre de bénéficiaires effectivement en stage s'est par conséquent stabilisé à environ 150 000 au cours des mois d'été. Le dernier trimestre est caractérisé par une reprise : les flux mensuels d'inscriptions individuelles sont à nouveau très élevés sur les trois derniers mois de l'année. Ils se rapprochent de ceux enregistrés en mars et avril. Les premiers résultats de 1986 confirment cette reprise. Les stagiaires présents en stage en décembre représentaient l'équivalent de 27% des jeunes inscrits à l'ANPE et concernés par le dispositif (demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 22 ans et de 22 à 25 ans ayant plus d'un an de chômage en décembre 1985).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et politiques d'emploi  
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — ☎ 45.67.55.44

**Évolution mensuelle du programme TUC depuis sa mise en place jusqu'en décembre 1985**

		Novembre Décembre 1984	PREMIER SEMESTRE 1985					
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
CONVENTIONS SIGNÉES	(1)		9 073	11 211	10 637	9 509	6 720	6 726
	(2)	3 688	12 761	23 972	34 609	44 118	50 838	57 564
	(3)		246 %	88 %	44 %	27 %	15 %	13 %
BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS *	(1)		38 879	47 051	41 453	34 440	27 968	23 451
	(2)	18 268	57 147	104 198	145 651	180 091	208 059	231 510
	(3)		68 %	45 %	28 %	19 %	13 %	10 %
INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES	(1)		12 236	26 604	32 999	31 899	29 162	25 742
	(2)	2 108	14 344	40 948	73 947	105 846	135 008	160 750
	(3)		580 %	185 %	81 %	43 %	28 %	19 %
STAGIAIRES RÉMUNÉRÉS AU COURS DU MOIS	(1)	895	6 893	27 352	57 521	84 696	113 994	134 539
	(3)		670 %	297 %	110 %	47 %	35 %	18 %
		SECOND SEMESTRE 1985						
			Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CONVENTIONS SIGNÉES	(1)		7 050	5 031	5 117	7 916	6 747	6 389
	(2)		64 614	69 645	74 762	82 679	89 425	95 823
	(3)		12 %	8 %	7 %	11 %	8 %	7 %
BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS *	(1)		22 845	14 809	16 158	22 885	18 396	17 228
	(2)		254 355	269 164	285 322	308 207	326 603	343 831
	(3)		9 %	6 %	6 %	7 %	6 %	5 %
INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES	(1)		25 580	17 374	25 236	34 324	29 712	28 837
	(2)		186 330	203 704	228 940	263 264	291 976	340 813
	(3)		16 %	9 %	12 %	15 %	11 %	10 %
STAGIAIRES RÉMUNÉRÉS AU COURS DU MOIS	(1)		136 668	145 914	146 491	164 074	176 109	189 273
	(3)		2 %	7 %	0 %	12 %	7 %	7 %

(1) — Nombre mensuel.

(2) — Cumul mensuel.

(3) — Évolution mensuelle en pourcentage.

\* — Ou places de stage offertes par la convention.

## II — Les tucistes.

**Hommes et femmes bénéficient également des TUC :** depuis la mise en place du dispositif, la composition par sexe des bénéficiaires est équilibrée. On constate cependant une progression de la proportion de femmes parmi les bénéficiaires au second semestre; de juillet à novembre 1985 : 55 % à 56 % des inscriptions concernent des femmes.

**Ils sont relativement bien formés :** la population ayant bénéficié du programme TUC est relativement bien formée et se rapproche en cela des bénéficiaires du contrat emploi-formation, formule dont la nature était plus sélective. Comparée à la population des 15-24 ans recensée en 1982, la part des sans-diplôme est de 43 % au lieu de 48 %; cette différence est le fait des jeunes femmes bénéficiaires de TUC, dont un tiers seulement n'a aucun diplôme. En outre, 32 % des stagiaires sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement professionnel court au lieu de 17 % dans la population des 15-24 ans; cette différence est le fait des jeunes hommes (26 % au lieu de 20 %) comme des jeunes femmes (38 % au lieu de 33 %).

**Ils ont le plus souvent de 19 à 21 ans :** sur dix jeunes ayant bénéficié d'un TUC depuis octobre 1984 jusqu'à la fin novembre 1985, deux sont dans leur 17<sup>e</sup> ou 18<sup>e</sup> année, sept sont dans leur 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> ou 21<sup>e</sup> année et un est au moins dans sa 22<sup>e</sup> année. La prépondérance des classes d'âge intermédiaires a tendance à diminuer : le dispositif accueille de plus en plus de jeunes dans leur 17<sup>e</sup> ou 18<sup>e</sup> année et l'ouverture au bénéfice du programme aux 22-25 ans ayant plus d'un an de chômage a augmenté la part des plus âgés.

**Ils étaient le plus souvent inscrits à l'ANPE :** 84 % des jeunes entrés en TUC entre octobre 1984 et novembre 1985 étaient préalablement inscrits à l'ANPE. Cette proportion est pratiquement semblable pour les garçons (83 %) et pour les filles (85 %). Ce taux d'inscription diminue régulièrement depuis la mise en place du programme jusqu'à la fin de l'année passant de plus de 90 % fin 1984 - début 1985 à moins de 80 % au quatrième trimestre.

**Près de la moitié d'entre-eux avaient déjà travaillé :** 47 % des jeunes inscrits en TUC depuis l'origine déclarent avoir déjà exercé un emploi salarié, mais moins de trois mois consécutifs dans la moitié des cas. La part des stagiaires ayant déjà travaillé tend à diminuer — au premier semestre un peu plus de la moitié au lieu de 45 % au second semestre — du fait notamment de l'augmentation du poids des 16-18 ans.

## III — Les organismes d'accueil.

Depuis la mise en place du programme jusqu'en novembre 1985, 40 % des conventions ont été signées par des associations, 32 % par des communes, 19 % par des établissements publics et 8 % par d'autres organismes. Les associations, qui passent les plus petites conventions, ont accueilli 29 % des stagiaires, tandis que les communes et les établissements publics, qui concluent des conventions plus importantes, ont accueilli respectivement 38 % et 22 % des bénéficiaires. On notera la place importante des communes de moins de 1 500 habitants (53 % des communes signataires) qui ont accueilli près de trois jeunes sur dix.

La place des communes parmi les autres organismes d'accueil a diminué au cours de l'année. Elles forment un quart des signataires au cours du quatrième trimestre au lieu d'un tiers fin 1984 - début 1985. Cette évolution s'est effectuée notamment au profit des établissements publics : près d'un quart des conventions signées par ces derniers, au lieu de 16 % à 20 % au premier semestre. L'extension du champ d'application du programme en mars 1985 aux organismes de sécurité sociale, aux sociétés mutualistes et aux comités d'entreprise, puis en juillet à « toute personne morale chargée de la gestion d'un service public », a eu des effets statistiquement marginaux sur la distribution par statut des signataires de conventions. La part des conventions signées par d'autres organismes que les collectivités locales, associations et établissements publics, qui se situait entre 6 % et 7 % au début de l'année, est passée à 9 % à partir d'avril puis à 10 % à partir d'août.

#### IV — Quels jeunes, dans quels organismes et pour quels travaux ?

**Les stages organisés par les collectivités locales ont un profil spécifique :** les 28453 conventions conclues par les collectivités locales sont généralement de plus courte durée, mais plus importantes en termes d'effectif, que celles conclues par d'autres organismes. Ainsi, près de quatre stagiaires sur dix, soit 122 500 jeunes, ont effectué leur stage dans une commune au cours de l'année 1985. Elles proposent le plus souvent des travaux d'équipements collectifs — dans près d'un tiers des cas — mais aussi des travaux administratifs (16%) ou liés à l'environnement (16%) ou à l'action sociale (11%) et accueillent par conséquent surtout des garçons jeunes et peu diplômés. Leur participation au programme diminue dans le temps au profit des autres organismes d'accueil.

**Le milieu associatif offre des stages plus diversifiés à une population plus féminine et mieux formée :** les 38 000 conventions conclues par des associations sont au contraire de plus longue durée, mais permettent chacune d'accueillir moins de bénéficiaires. 29% des stagiaires, soit environ 93 500 jeunes, ont effectué leur stage dans une association. Les travaux proposés sont variés, le plus souvent administratifs (dans un quart des cas) mais aussi sociaux et socio-éducatifs (20%), liés à l'animation culturelle (15%) et d'entretien d'équipements collectifs (15%). Leur public est composé aux deux-tiers de jeunes femmes, sa structure par âge est proche de celle de l'ensemble des stagiaires et son niveau de diplôme plus élevé avec une prépondérance des diplômés d'enseignement général.

**La population accueillie par les établissements publics est plus mélangée :** les établissements publics ont conclu des conventions plutôt longues. Ils ont signé 19% des conventions, soit environ 18 200 conventions au cours de l'année, et ont accueilli plus de deux bénéficiaires sur dix, soit 70 900 jeunes. Sont proposés essentiellement aux jeunes des travaux administratifs (30%), des travaux d'équipements collectifs (20%). Le public accueilli est plutôt féminin, mais moins que dans les associations, plus âgé en moyenne que l'ensemble des stagiaires et plus souvent diplômé, de l'enseignement professionnel court en particulier. Leur importance s'est accrue en cours d'année.

Enfin, les organismes autres que les collectivités locales, associations et établissements publics, ont signé 8% des conventions et accueilli 8% des stagiaires, soit environ 24 800 jeunes à la fin décembre.